

Les Prix du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Guide de mise en candidature

Édition 2015-2016



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Coordination et rédaction

Direction des affaires étudiantes et institutionnelles
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Secteur de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document est accessible sur le site Web
du Ministère au www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015

ISSN 1913-9500 (En ligne)
ISBN 978-2-550-74256-2 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

UNE INVITATION AUX PÉDAGOGUES DU QUÉBEC

Les Prix du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche soulignent l'inventivité et l'engagement des pédagogues qui, dans les collèges et les universités, innovent et mettent en œuvre des stratégies d'enseignement toujours plus efficaces. Chaque année, à l'enseignement supérieur, des personnes passionnées de pédagogie dans toutes les disciplines rédigent de nouveaux manuels, mettent en ligne de nouveaux outils d'aide à l'apprentissage ou créent des moyens de collaboration pour favoriser la réussite de leurs étudiantes et étudiants.

En récompensant les meilleurs ouvrages produits pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage, le Ministère contribue à la reconnaissance de la compétence des pédagogues qui s'engagent dans le défi si exigeant de la création de produits didactiques efficaces, adaptés et innovateurs.

Le concours vise également à encourager la production de matériel didactique en français. En effet, malgré tous les progrès accomplis depuis la création du concours, il reste nécessaire d'assurer aux francophones un meilleur accès au savoir, dans une perspective de spécialisation et de diversification des connaissances et des compétences, dans des formes adaptées aux différents parcours d'études.

Il importe également de mettre en lumière l'appui considérable des collèges, des universités et des autres organismes qui accompagnent les créateurs d'outils pédagogiques. Si leurs équipes ont obtenu prix et mentions, c'est que ces établissements ont investi dans la réussite étudiante.

Enfin, depuis 2014, les prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher récompensent deux personnes, enseignant respectivement au collégial et au premier cycle universitaire, qui se sont distinguées pour l'excellence de leur enseignement et leur engagement dans la transmission du savoir.

Bon succès à toutes et à tous!

Table des matières

1	Volet Matériel didactique	1
1.1	Nature du volet du concours.....	1
1.2	Objectifs du volet du concours	2
1.3	Ouvrages recevables	2
1.4	Ouvrages non recevables.....	2
1.5	Choix de l'ordre d'enseignement	2
1.6	Choix de la catégorie.....	3
1.6.1	Volumes	3
1.6.2	Matériel complémentaire d'un cours	4
1.6.3	Ouvrages multimédias.....	5
1.6.4	Cours de la formation à distance	5
1.6.5	Rapports de recherche pédagogique.....	6
1.7	Auteurs et auteures admissibles.....	6
1.8	Modalités d'inscription	7
1.9	Dossier de candidature	7
1.9.1	Ouvrages accessibles par Internet	8
1.10	Prix spécial.....	9
1.11	Évaluation des candidatures	9
1.11.1	Critères d'évaluation.....	10
1.11.2	Mandat et composition des comités de sélection.....	10
1.11.3	Étapes de la sélection	11
1.12	Annonce des résultats.....	11
1.13	Nature des récompenses attribuées.....	11
2	Volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement.....	13
2.1	Nature du volet du concours.....	13
2.2	Objectifs du volet du concours	13
2.3	Admissibilité	14
2.4	Modalités d'inscription	14
2.5	Dossier de candidature	14
2.6	Évaluation des candidatures	15
2.6.1	Critères d'évaluation.....	15
2.6.2	Mandat et composition des comités de sélection.....	16

2.6.3	Étapes de la sélection	16
2.7	Annonce des résultats	16
2.8	Nature des récompenses attribuées	16
3	Annexe 1 – Fiches synthèses d'évaluation	17
3.1	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Volumes »	18
3.2	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Volumes – ouvrages traduits ou adaptés »	21
3.3	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Matériel complémentaire d'un cours »	24
3.4	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Ouvrages multimédias »	28
3.5	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Cours de la formation à distance »	31
3.6	Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Rapports de recherche pédagogique »	35
3.7	Fiche synthèse d'évaluation des candidatures aux prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher pour l'excellence en enseignement	38

1 Volet Matériel didactique

Les Prix du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le volet Matériel didactique, soulignent la qualité exceptionnelle du matériel didactique produit en français pour les étudiantes et les étudiants du collégial et du premier cycle universitaire. Ils récompensent également la qualité scientifique des rapports de recherche pédagogique destinés aux enseignantes et aux enseignants des collèges et universités.

Les origines de ce volet du concours remontent à 1978. Dans un document intitulé *Les collèges du Québec, nouvelle étape : projet du gouvernement à l'endroit des cégeps*, le gouvernement avait exprimé sa volonté de faire un effort particulier pour soutenir l'élaboration d'ouvrages didactiques en langue française. C'est pour mettre en valeur les meilleurs d'entre eux que les Prix du ministre ont alors été créés. Au fil des ans, plusieurs modifications ont été apportées au concours, tant en ce qui concerne son appellation que ses règles d'application. Par exemple, en 1997-1998, le concours, qui s'adressait à l'origine aux auteurs de matériel pédagogique pour le collégial, a été étendu au premier cycle de l'enseignement universitaire.

1.1 Nature du volet du concours

Les prix du volet Matériel didactique sont remis à des personnes qui ont conçu des ouvrages en français expressément pour l'enseignement dispensé au collégial ou au premier cycle universitaire. Outre qu'ils exposent clairement l'objet étudié, les outils didactiques primés se distinguent par :

- le déploiement d'une stratégie pédagogique appropriée;
- le soutien tout au long de l'apprentissage de la matière;
- l'originalité et l'importance de la contribution à la réussite des études.

Quant aux rapports de recherche pédagogique primés, ils se démarquent par :

- la rigueur de la démarche scientifique;
- les retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage.

Habituellement, les comités de sélection recommandent, dans chacune des catégories du concours et pour chaque ordre d'enseignement, l'attribution d'un Prix du ministre à un ouvrage remarquable du point de vue de l'ensemble des critères d'évaluation. Les travaux primés peuvent donc être considérés comme des modèles à suivre et des exemples de la qualité atteinte en matière de production de matériel didactique dans le réseau collégial ou dans le réseau universitaire québécois.

Les comités de sélection peuvent aussi recommander l'attribution de mentions à des ouvrages qui possèdent des qualités particulières au regard d'une ou de plusieurs des caractéristiques recherchées. Il est également possible qu'un prix spécial soit attribué.

1.2 Objectifs du volet du concours

Par le volet Matériel didactique des Prix du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère veut encourager les membres des réseaux d'enseignement collégial et universitaire à produire leur propre matériel didactique en français et à publier leurs résultats de recherche en français. Il vise également à faire reconnaître la qualité du matériel, imprimé ou informatique, ainsi qu'à récompenser les personnes qui sont à l'origine de ces créations.

La remise des prix aux lauréates et aux lauréats dans ce volet du concours rend ainsi hommage à l'engagement et au dévouement de ceux et celles qui se sont illustrés dans la création de matériel didactique et dans la recherche pédagogique en français.

1.3 Ouvrages recevables

Les ouvrages recevables sont destinés à l'enseignement dispensé au Québec dans le cadre de cours donnant droit à des unités à l'ordre d'enseignement collégial ou à des crédits au premier cycle de l'enseignement universitaire.

Les contenus s'adressent aux étudiantes et aux étudiants du collégial ou du premier cycle universitaire ou, dans le cas des rapports de recherche pédagogique, aux enseignantes et aux enseignants chargés de leur formation.

Il peut s'agir de productions originales en français, ou de versions québécoises d'œuvres produites dans une autre langue ou hors Québec, auquel cas elles comportent une part appréciable d'adaptation au contexte de l'enseignement collégial ou universitaire québécois.

Les ouvrages peuvent en être à leur première édition ou à une édition subséquente. Ils doivent être conformes à la Loi sur le droit d'auteur. De plus, pour être recevables dans le cadre de l'édition 2015-2016 du concours, ils doivent avoir été publiés après novembre 2013.

1.4 Ouvrages non recevables

Les ouvrages et les nouvelles éditions d'ouvrages déjà primés, ainsi que les volumes édités à partir de notes de cours déjà primées, ne sont pas recevables.

Les ouvrages destinés à la fois à l'enseignement collégial et à l'enseignement universitaire (voir point 1.5) ou qui sont inscrits dans plus d'une catégorie (voir point 1.6) sont refusés.

Il en va de même des ouvrages rédigés dans une autre langue que le français.

1.5 Choix de l'ordre d'enseignement

Un ouvrage ne peut être soumis qu'au regard d'un seul ordre d'enseignement :

- l'enseignement collégial;
- l'enseignement universitaire (exclusivement au premier cycle).

Il appartient à la personne qui pose sa candidature de déterminer à quel ordre d'enseignement correspond son ouvrage. Le secrétariat du concours peut lui suggérer un changement, mais la décision finale, à cet égard, revient au candidat.

1.6 Choix de la catégorie

Les ouvrages peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des cinq catégories définies ci-dessous. Un ouvrage ne peut être soumis que dans une seule catégorie.

Il appartient à la personne qui pose sa candidature de choisir la catégorie dans laquelle sera soumis son ouvrage. Le secrétariat du concours peut lui proposer un changement de catégorie, mais la décision finale, à cet égard, revient au candidat ou à la candidate. Il est suggéré de consulter les fiches synthèses d'évaluation des ouvrages définissant les critères d'évaluation de chaque catégorie avant de choisir celle-ci. Ces fiches synthèses d'évaluation sont en annexe (section 3).

Lorsqu'un ouvrage peut être inscrit dans plusieurs catégories, ce qui arrive en particulier dans le cas des documents multimédias, l'auteure ou l'auteur devra choisir la catégorie où les caractéristiques de l'ouvrage seront mises en valeur de façon optimale.

1.6.1 Volumes

Appartient à la catégorie « Volumes » tout ouvrage édité qui traite d'une matière faisant l'objet d'un cours, d'une partie d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études collégiales ou universitaires.

Les essais, les études ou les ouvrages de référence peuvent être inscrits dans cette catégorie. Le comité de sélection les évalue en fonction de leurs qualités didactiques et de leur contribution à la qualité de l'enseignement.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes des volumes et sont pris en considération dans l'évaluation de ceux-ci.

1.6.1.1 Ouvrages traduits et œuvres adaptées

Les ouvrages traduits et les œuvres adaptées sont également recevables. Ils sont évalués et comparés entre eux, sans entrer en concurrence avec des ouvrages originaux. Dans ce cas, le comité de sélection met l'accent sur la contribution de la version québécoise à la qualité pédagogique.

1.6.2 Matériel complémentaire d'un cours

Entrent dans la catégorie « Matériel complémentaire d'un cours » des documents conçus pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe. Il peut s'agir de notes de cours ou de tout autre matériel qui vient compléter, illustrer ou expliciter une partie d'un cours ou d'un ensemble de cours, de stages, de travaux pratiques, etc. Les documents soumis dans cette catégorie peuvent être d'une ampleur modeste ou ne porter que sur une partie relativement restreinte d'un cours ou sur un objectif d'apprentissage connexe au cours. Un document destiné à soutenir une démarche faite en classe sera généralement mieux évalué s'il est inscrit dans la présente catégorie.

Les notes de cours ont généralement la forme d'un cahier, élaboré et rédigé par l'enseignant à l'intention de ses étudiants. Elles portent essentiellement sur la matière d'un cours ou sur la partie principale d'un cours et la matière y est présentée avec l'approche pédagogique et la perspective propres à la personne qui enseigne. Elles constituent un document d'apprentissage indissociable du cours. Elles peuvent être imprimées ou présentées sur support électronique.

Les notes de cours peuvent aussi se présenter sous la forme d'un manuel édité. Dans ce cas, on les distingue du volume par l'étendue de leur diffusion. Les ouvrages édités sur une base commerciale et diffusés hors des établissements de leurs auteurs sont classés dans la catégorie « Volumes ». Les ouvrages qui sont offerts uniquement dans l'établissement de leurs auteurs sont habituellement évalués plus adéquatement lorsqu'ils sont inscrits dans la catégorie « Matériel complémentaire d'un cours ».

Par ailleurs, le matériel complémentaire d'un cours peut être constitué de tout matériel imprimé ou informatisé utilisé dans l'enseignement pour compléter celui-ci. Il peut se présenter sous forme de guides d'apprentissage, de cahiers d'exercices, d'illustrations, de vidéos, de simulations, de site Web, etc.

Le matériel qui vient compléter un volume, un document multimédia ou un cours de la formation à distance devrait être présenté avec l'ouvrage principal dans la catégorie appropriée.

Le comité de sélection privilégie les outils pédagogiques qui complètent le mieux les activités d'enseignement, en mettant l'accent sur les moyens pris pour aider l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser la matière, indépendamment du support utilisé (document imprimé ou support électronique) et de l'ampleur des ressources consacrées à la réalisation de ces outils.

Dans cette catégorie, le comité de sélection se penche plus particulièrement sur l'efficacité du produit comme outil d'apprentissage ainsi que sur sa pertinence par rapport au cours ou au programme d'études dans lequel il s'inscrit.

1.6.3 Ouvrages multimédias

La catégorie « Ouvrages multimédias » regroupe des documents qui combinent des données multiples (texte, son, images fixes ou animées, vidéo, etc.) et qui font appel aux technologies de l'information et de la communication. Les ouvrages multimédias sont habituellement des documents d'envergure qui présentent toute la matière d'un cours. De plus, ils sont souvent complets en soi et peuvent ainsi être utilisés en dehors du contexte du cours.

Dans cette catégorie, le comité de sélection privilégie les ouvrages d'une grande ampleur qui démontrent l'utilisation efficace de différents médias et qui mettent l'accent sur l'interaction entre le système d'apprentissage et l'apprenant.

Le comité de sélection privilégie également les documents susceptibles d'être techniquement transférables à d'autres établissements, adaptables à d'autres disciplines et interopérables à partir de différentes plateformes. Il porte également une attention particulière à la richesse de l'organisation pédagogique et à l'utilisation judicieuse du support technologique.

1.6.4 Cours de la formation à distance

On entend par « Formation à distance » un mode d'enseignement où l'enseignant et l'étudiant occupent des espaces différents et communiquent à distance, en temps réel ou différé, par des moyens interactifs. Il s'agit dans cette catégorie de systèmes d'apprentissage complets.

Le comité de sélection évalue chacune des composantes du cours (documents imprimés ou électroniques) en accordant une attention prioritaire au soutien à l'apprentissage hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts par le système. Les documents multimédias sont évalués pour leur apport aux qualités du système. Lorsque le cours est donné dans Internet ou par le truchement d'un cédérom, le comité évalue également les qualités médiatiques du produit. Cependant, la priorité demeure toujours le soutien à l'apprentissage.

Le cours de formation à distance doit permettre à l'étudiante et à l'étudiant d'obtenir le soutien d'un personnel qualifié tout au long de la formation et d'interagir avec l'enseignant et les autres étudiants par divers moyens de communication accessibles et efficaces.

Le cours est conçu selon une démarche pédagogique cohérente, soit en fonction d'un apprentissage individuel, soit en fonction d'un apprentissage en groupe. Il s'appuie sur un ensemble de ressources d'enseignement et d'apprentissage de qualité, accessibles sur différents supports (outils Web de télécollaboration, environnement numérique d'apprentissage, capsules vidéos, courriels, etc.).

La formation à distance peut prendre une multitude de formes et être offerte en mode synchrone ou asynchrone, ou encore dans des modèles hybrides. Dans ces derniers cas, il importe que soit défini le pourcentage qu'occupe la formation à distance parmi les différents modes d'enseignement utilisés.

De façon à permettre une évaluation juste du matériel didactique conçu pour l'enseignement en mode synchrone, le dossier de présentation doit être explicite quant au contenu du cours, à la stratégie pédagogique déployée et à l'encadrement des étudiants.

1.6.5 Rapports de recherche pédagogique

Le rapport de recherche pédagogique est un document original résultant d'un travail systématique effectué selon une méthode scientifique, par exemple une méthode expérimentale, quasi expérimentale, empirique, évaluative ou qualitative, ou sous la forme d'une recherche-action, afin de faire progresser l'apprentissage et l'enseignement.

Le travail peut avoir été réalisé dans le cadre d'une recherche (subventionnée ou non) ou encore dans le cadre d'un programme de formation (mémoire ou thèse).

Le document présenté doit avoir fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport, d'un mémoire, d'une thèse, d'un volume, d'un article ou de tout autre moyen permettant de le rendre accessible aux membres du réseau de l'enseignement.

Il doit porter explicitement sur l'enseignement ou l'apprentissage au collégial ou au premier cycle universitaire.

1.7 Auteurs et auteures admissibles

Sont admissibles au concours les personnes ayant conçu, individuellement ou collectivement, un ouvrage destiné à améliorer l'enseignement ou l'apprentissage au collégial ou au premier cycle universitaire. Sont réputés auteurs ou auteures les personnes inscrites comme telles au catalogue Iris, si l'ouvrage a été déposé à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

La candidate ou le candidat, ou au moins une personne membre du collectif d'auteurs, doit, en outre, posséder la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent, et être :

- membre actif ou retraité du personnel d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire situé au Québec;
- membre actif du personnel d'un établissement québécois d'un autre ordre d'enseignement, dont l'ouvrage présenté est destiné à l'enseignement collégial ou au premier cycle universitaire, sous réserve qu'un établissement collégial ou universitaire québécois en certifie l'emploi.

Les ouvrages produits par un auteur admissible en collaboration avec une ou des personnes ne l'étant pas peuvent être reçus au concours. Toutefois, seules les personnes admissibles recevront les récompenses attribuées dans le cadre du concours, le cas échéant. La contribution des auteures et des auteurs non admissibles est soulignée de la façon indiquée à la section 1.13.

1.8 Modalités d'inscription

La candidate ou le candidat, ou au moins une personne membre du collectif d'auteurs, qui se qualifie comme étant admissible au sens de la section 1.7, doit, si l'ouvrage est recevable selon les conditions énoncées à la section 1.3 :

- constituer le dossier de candidature comme décrit à la section 1.9;
- transmettre, **au plus tard à 23 h 59 le vendredi 22 janvier 2016**, le dossier de candidature complet :
 - par courrier électronique, en précisant dans l'objet la catégorie visée, à l'adresse suivante : prix-ministre@education.gouv.qc.ca
 - **ou** par courrier postal à l'adresse suivante :
Secrétariat des Prix du ministre de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Volet Matériel didactique
Les services conseil Claude Rompré S.A.
221-1105 av. Belvédère
Québec (Québec) G1S 3G5
Téléphone : Claude Rompré (418) 809-5982
Hélène Rompré (438) 824-1348

Dans le cas où les dossiers de candidature sont envoyés par courrier postal, le cachet de la poste fera foi de la date de transmission.

1.9 Dossier de candidature

Un dossier de candidature complet comprend tous les éléments suivants¹ :

- **Deux** exemplaires du **formulaire d'inscription** dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire.
- **Sept** exemplaires de la **fiche technique** de l'ouvrage soumis.
- **Sept** exemplaires de la **fiche pédagogique** de l'ouvrage soumis.
- **Six** exemplaires de l'**ouvrage soumis**, à titre gracieux.
 - Lorsque l'ouvrage soumis ne peut pas être reproduit ou transmis aux membres des comités de sélection, il appartient au candidat ou à la candidate de transmettre par d'autres moyens (imprimé, photo, vidéo, etc.), en six exemplaires, toutes les informations permettant d'évaluer le matériel proposé.
 - Les ouvrages accessibles par Internet doivent être rendus disponibles selon les modalités indiquées dans la section 1.9.1.
 - Dans le cas où un comité de sélection recommanderait un ouvrage pour la finale d'une catégorie du concours ou pour l'attribution d'un prix spécial, des exemplaires additionnels pourraient être requis.

1. L'indication du nombre d'exemplaires ne concerne que les dossiers de candidature acheminés par la poste. Dans le cas des envois par courrier électronique, un seul fichier de chaque élément est requis.

- **Sept** exemplaires du **libellé officiel des compétences** (objectifs et standards) auxquelles se rapporte l'ouvrage, notamment au collégial, **ou la description officielle du cours**.
 - Ces renseignements permettent au comité de sélection de mieux apprécier la pertinence de la stratégie pédagogique déployée dans l'ouvrage soumis.
- Dans le cas d'un ouvrage traduit, **un** exemplaire de l'**œuvre originale**, **sept** photocopies d'un **chapitre** de cette œuvre **ou un accès gratuit** à cette œuvre au moyen d'Internet.
 - Cela permet d'apprécier l'ampleur de l'adaptation.

Si le candidat ou la candidate le juge approprié, il ou elle peut inclure au dossier de présentation **sept** exemplaires d'un **document complémentaire** présentant tout autre renseignement nécessaire à la compréhension et à l'utilisation de l'ouvrage soumis.

- Dans le cas d'une réédition d'un ouvrage, il est recommandé de mettre en lumière les éléments nouveaux ou originaux de cette nouvelle édition.
- Dans celui d'un ouvrage traduit, il est suggéré de faire valoir la contribution des auteures ou des auteurs de la version québécoise et de souligner son adaptation à l'enseignement supérieur québécois.
- Si l'ouvrage est accessible par Internet, il faut indiquer comment y accéder. Consulter la section 1.9.1 à cet égard.

Le formulaire d'inscription et les modèles de fiche technique et de fiche pédagogique se trouvent dans le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.education.gouv.qc.ca/prix-du-ministre.

Tout le matériel constituant un dossier de candidature reste la propriété du Ministère après le concours, sauf dans les cas suivants :

- l'exemplaire de l'œuvre originale soumise dans le cas d'un ouvrage traduit est retourné à l'éditeur ou à la candidate ou au candidat après le concours;
- les six exemplaires de l'ouvrage soumis sont retournés à la candidate ou au candidat si le concours n'a pas lieu faute d'un nombre suffisant de candidatures, comme indiqué à la section 1.11.3.

1.9.1 Ouvrages accessibles par Internet

En ce qui concerne les ouvrages présentés dans Internet et dont l'accès nécessite un code d'utilisateur et un mot de passe, la candidate ou le candidat doit fournir **sept codes d'utilisateur**, avec un **mot de passe** valide pour chacun. Il faut s'assurer que :

- les codes d'utilisateur et les mots de passe sont actifs, valides et donnent accès aux documents mis à la disposition des étudiantes et des étudiants;
- ces codes d'utilisateur permettent aux membres des comités de sélection d'accéder de façon anonyme aux documents, sans qu'ils n'aient à fournir de renseignements personnels, à défaut de quoi l'évaluation pourrait ne pas être complète.

Si la candidate ou le candidat désire donner aux membres du comité de sélection un accès à de l'information supplémentaire, il faut que ces derniers puissent distinguer les fichiers qui diffèrent de ceux mis à la disposition des étudiantes et des étudiants.

1.10 Prix spécial

Le prix spécial est un prix additionnel interordres par lequel le ministre peut reconnaître le caractère innovateur ou les qualités exceptionnelles d'un ouvrage qui :

- se révèle d'une utilité indéniable pour l'enseignement ou pour l'apprentissage, mais qui ne peut être primé dans d'autres catégories que celle où il a été inscrit en vertu des règles et des critères en vigueur;
- se démarque de façon significative sur le plan de la qualité de la langue;
- contribue remarquablement à la promotion du respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes.

Le prix spécial ne constituant pas une catégorie, il n'est pas possible d'y inscrire un ouvrage. Seul un comité de sélection peut recommander l'attribution d'un prix spécial ou d'une mention spéciale lorsqu'il estime que les mérites d'un ouvrage ne peuvent être correctement pris en compte en raison des critères spécifiques à la catégorie où il est classé.

L'attribution d'un prix spécial ou d'une mention spéciale déroge de l'application stricte des critères du concours. Cependant, l'ouvrage retenu doit :

- s'adresser à la communauté enseignante ou étudiante du collégial ou du premier cycle universitaire;
- présenter une facture générale de très haute qualité;
- contribuer grandement, de façon directe ou indirecte, à la réussite étudiante.

Ces exigences s'appliquent, quoique à un degré moindre, lors de l'attribution d'un prix spécial basé sur la qualité de la langue ou sur la promotion du respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes.

1.11 Évaluation des candidatures

Les Prix du ministre sont attribués aux ouvrages qui se démarquent par l'excellence de la stratégie pédagogique mise en œuvre et par la qualité générale de leur facture ou, dans le cas d'un rapport de recherche pédagogique, par la rigueur de sa démonstration et l'importance de ses retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage. De tels ouvrages peuvent être cités comme des exemples de la qualité du matériel pédagogique produit dans le réseau québécois de l'enseignement supérieur, et servir de modèles pour la production de matériel dans la catégorie concernée.

Une ou des mentions peuvent aussi être accordées. Les ouvrages auxquels une mention est accordée se démarquent par leur qualité d'ensemble et par leur excellence au regard d'un ou de plusieurs critères d'évaluation. Ils représentent, par rapport à ces critères, des modèles à suivre. Le comité de sélection peut aussi recommander l'attribution d'une mention à un ouvrage de grande qualité à tous égards, mais qui s'est classé au deuxième rang dans sa catégorie.

1.11.1 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation varient selon les catégories. De façon générale, ils mettent l'accent sur les caractéristiques didactiques des ouvrages. Au nombre des critères, on compte notamment la qualité de l'organisation pédagogique, la qualité du contenu et la qualité de l'édition imprimée ou multimédia. En ce qui concerne plus spécifiquement la catégorie « rapports de recherche pédagogique », l'accent est mis sur la rigueur de la démonstration scientifique et sur ses retombées. La liste des critères pour chaque catégorie est présentée en annexe (section 3).

Dans toutes les catégories, la qualité de la langue, l'approche inclusive par rapport à la diversité culturelle et la promotion de l'égalité des sexes sont prises en considération.

Une rédaction de qualité va au-delà de la simple correction de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe, propriété des termes, etc.). Son style est adapté à la population visée, ses énoncés sont clairs et les procédés contribuant à hiérarchiser le contenu sont judicieusement utilisés. Une rédaction de qualité rend la lecture plus agréable et la compréhension plus précise.

Lorsque l'objet d'études s'y prête, le matériel soumis au concours doit respecter et, si possible, promouvoir la diversité culturelle et l'égalité des sexes. Cette orientation peut se manifester dans la représentation équitable des personnes d'origines diverses, la perspective égalitaire entre femmes et hommes, la prise en considération des réalités particulières à différentes cultures ou à la condition féminine, une attention spéciale accordée aux rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, la désexisation du texte, etc.

Un ouvrage qui présente des lacunes importantes relativement à l'un ou à l'autre de ces critères ne peut être primé.

Le répertoire des lauréats des éditions précédentes donne de bons exemples de l'application des critères d'évaluation. On peut consulter ce répertoire à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/enseignants-et-personnel-de-college/prix-du-ministre/laureats-des-editions-anterieures>.

1.11.2 Mandat et composition des comités de sélection

Le mandat des comités de sélection consiste à évaluer les ouvrages soumis au concours et à recommander au ministre ceux qui peuvent mériter un prix ou une mention. Cette évaluation est sans appel.

Chaque comité de sélection est composé de membres actifs du personnel du réseau québécois de l'ordre d'enseignement concerné (collégial ou universitaire) ainsi que de membres du personnel du Ministère. Une attention particulière est portée à la question des conflits d'intérêts dans le choix des personnes qui siègent à ces comités.

Le comité de sélection pour le prix spécial n'est constitué que si au moins un ouvrage est proposé pour ce prix par les comités de sélection des différentes catégories du concours. Il est composé de membres de ces différents comités. Il reçoit les différentes recommandations, tant pour les ouvrages du premier cycle de l'enseignement universitaire que pour ceux de l'enseignement collégial.

1.11.3 Étapes de la sélection

Le secrétariat du concours vérifie si les ouvrages sont recevables dans la catégorie où ils sont présentés. Le concours ne se tient, pour une catégorie donnée, que si au moins six ouvrages recevables ont été inscrits dans cette catégorie.

S'il n'y a que cinq ouvrages ou moins qui sont recevables dans une catégorie, ils sont retournés aux candidats accompagnés d'une invitation à les soumettre lors de l'édition suivante du concours. Ils peuvent aussi être soumis dans une autre catégorie où ils seraient admissibles si tel est le choix de leurs auteurs.

Lorsqu'une catégorie compte six inscriptions recevables ou plus, le secrétariat du concours fait parvenir les dossiers de présentation aux membres des comités de sélection. Le processus de sélection est alors déclenché pour cette catégorie. Il comporte les trois phases suivantes :

1. analyse individuelle de chaque ouvrage par chaque membre du comité de sélection, conformément aux critères d'évaluation disponibles en annexe du guide;
2. mise en commun des évaluations et formulation de recommandations au ministre;
3. attribution des récompenses par le ministre qui peut, au besoin, requérir des renseignements complémentaires.

1.12 Annonce des résultats

Au terme du processus, habituellement au mois d'avril, les lauréates et les lauréats sont informés que leur ouvrage leur méritera une distinction et sont invités à participer à la cérémonie de remise des prix. Les autres personnes inscrites sont informées que leur ouvrage n'a pas été primé.

1.13 Nature des récompenses attribuées

Les récompenses sont remises dans le contexte d'une cérémonie qui a traditionnellement lieu au mois de mai.

Généralement, le ministre accorde un prix ainsi qu'une ou des mentions dans chacune des catégories. Toutefois, il peut arriver que, dans une ou plusieurs catégories, aucun prix ni aucune mention ne soient accordés.

La personne, ou le collectif d'auteurs, à qui est décerné un Prix du ministre, reçoit :

- un exemplaire d'une œuvre d'art;
- un parchemin signé par le ministre témoignant de l'obtention de la distinction;
- une récompense en argent de 5 000 \$.

La personne, ou le collectif d'auteurs, à qui est décernée une mention, reçoit :

- un parchemin attestant l'obtention de la distinction;
- une récompense en argent de 1 500 \$.

Dans les cas où l'ouvrage primé est le produit d'un collectif d'auteurs, chaque auteure ou auteur admissible (au sens de la section 1.7) reçoit son exemplaire du parchemin et sa part de la récompense en argent. L'œuvre d'art est partagée entre les personnes admissibles selon des modalités à déterminer entre elles.

Les auteurs non admissibles d'ouvrages primés ne peuvent recevoir ces récompenses. Par contre, leur contribution est reconnue dans le texte de présentation de l'ouvrage et dans la bibliographie des ouvrages primés.

2 Volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement

Les Prix du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans le cadre du volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement, mettent en valeur l'inventivité des pédagogues travaillant au sein des établissements d'enseignement supérieur du Québec et soulignent l'originalité de leurs méthodes de transmission du savoir.

Les prix attribués récompensent l'innovation dans les pratiques pédagogiques et témoignent de la volonté ministérielle de perpétuer l'excellence de l'enseignement dans les collèges et les universités du Québec. Ce second volet des Prix du ministre a été créé en 2013 dans la foulée des célébrations entourant le 50^e anniversaire de la publication du rapport Parent, un document qui a transformé fondamentalement l'enseignement supérieur et qui a contribué de façon majeure à l'épanouissement du Québec.

Le prix Paul-Gérin-Lajoie est destiné à une enseignante ou un enseignant du collégial tandis que le prix Guy-Rocher est attribué à une enseignante ou un enseignant du premier cycle universitaire.

MM. Paul Gérin-Lajoie et Guy Rocher, que les prix honorent, sont des exemples de personnalités reconnues pour leur engagement dans le secteur public, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation. Premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie est l'un des artisans des profondes mutations apportées au système d'éducation du Québec au cours de la Révolution tranquille. M. Guy Rocher, sociologue de renommée internationale et ardent défenseur des droits universels à l'éducation, a été membre de la commission Parent et a participé à la création des cégeps.

2.1 Nature du volet du concours

Le second volet des Prix du ministre vise à récompenser la qualité de l'enseignement collégial et universitaire, ainsi que le caractère inventif des méthodes de transmission du savoir.

Parmi les critères d'attribution figurent l'engagement auprès des étudiants et du personnel enseignant, l'encadrement et le soutien pédagogique, la créativité et l'innovation dans les méthodes d'enseignement, l'implication et l'exercice du rôle de leader au sein de la communauté enseignante, ainsi que la reconnaissance par le milieu de l'excellence de la ou du pédagogue.

Un comité de sélection est constitué afin de déterminer qui recevra le prix Paul-Gérin-Lajoie pour l'excellence en enseignement collégial, et un autre comité désigne la lauréate ou le lauréat du prix Guy-Rocher pour l'excellence en enseignement universitaire.

2.2 Objectifs du volet du concours

Ce volet du concours a pour but de rendre hommage à l'engagement et au dévouement des membres des réseaux collégial et universitaire, de reconnaître la qualité et l'excellence de leur enseignement ainsi que leur apport inestimable au système d'enseignement supérieur québécois. Il souligne en outre l'importance fondamentale du rapport Parent dans le développement socio-économique et politique du Québec.

2.3 Admissibilité

Sont admissibles au concours les membres du personnel enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur québécois qui ont donné au moins un cours au collégial ou au premier cycle universitaire pendant l'année scolaire 2013-2014 ou 2014-2015. Ces personnes doivent en outre posséder la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu ou le statut de résident permanent.

2.4 Modalités d'inscription

Chaque établissement d'enseignement qui le souhaite doit :

- choisir parmi son personnel la personne qui répond le mieux, selon lui, aux critères du concours. Une seule candidature est autorisée par établissement;
- constituer le dossier de candidature, comme décrit à la section 2.5;
- transmettre, **au plus tard à 23 h 59 le vendredi 12 février 2016**, le dossier de candidature complet :
 - par courrier électronique, en précisant dans l'objet le prix visé (Paul-Gérin-Lajoie ou Guy-Rocher), à l'adresse suivante : prix-ministre@education.gouv.qc.ca
 - **ou** par courrier postal à l'adresse suivante :
Secrétariat des Prix du ministre de l'Éducation,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
(S.V.P. préciser ici :) Prix Paul-Gérin-Lajoie **ou** Prix Guy-Rocher
Les services conseil Claude Rompré S.A.
221-1105 av. Belvédère
Québec (Québec) G1S 3G5
Téléphone : Claude Rompré (418) 809-5982
Hélène Rompré (438) 824-1348

Si le dossier de candidature est envoyé par courrier postal, le cachet de la poste fera foi de sa date de transmission.

2.5 Dossier de candidature

Un dossier de candidature complet comprend tous les éléments suivants² :

- **Sept** exemplaires du **formulaire d'inscription** dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études de premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire.

2. L'indication du nombre d'exemplaires ne concerne que les dossiers de candidature acheminés par la poste. Dans le cas des envois par courrier électronique, un seul fichier de chaque élément est requis.

- **Sept** exemplaires du **document de candidature** qui explique, en quatre textes de moins de 5000 caractères (espaces compris), en quoi la candidate ou le candidat répond à chacun des quatre critères d'évaluation mentionnés à la section 2.6.1. Pour chaque critère, ce court texte doit résumer les faits saillants de sa carrière tout en donnant des exemples concrets de réussite en éducation.
- **Sept** exemplaires d'**une à trois lettres de soutien** à la candidature rédigées par des **étudiantes** et des **étudiants**.
- **Sept** exemplaires d'**une à trois lettres de soutien** à la candidature rédigées par des **collègues**.
- **Sept** exemplaires du **curriculum vitae** à jour du candidat, comprenant la liste complète des cours donnés pendant la ou les années scolaires indiquées à la section 2.3.

Lorsque cela est pertinent, il est également possible de joindre au dossier un ou plusieurs des documents suivants :

- **Sept exemplaires** d'un **extrait vidéo** d'une durée maximale de 10 minutes présentant le travail de la ou du pédagogue dans le contexte d'une **salle de classe**, en un format numérique qui permettra facilement le visionnement par le jury (par exemple en format DVD-ROM).
- **Sept exemplaires** d'un **document audiovisuel** produit par deux ou trois **étudiants** au maximum dans le contexte d'un cours donné pendant la ou les années scolaires indiquées à la section 2.3.

Il n'est **pas recommandé** d'inclure des manuels, des notes de cours ou tout autre ouvrage pédagogique au dossier de candidature pour ce volet du concours, puisqu'il récompense spécifiquement la qualité de l'enseignement.

2.6 Évaluation des candidatures

Les membres des comités de sélection évaluent les dossiers de candidature en considérant l'apport pédagogique d'une enseignante ou d'un enseignant du réseau collégial ou universitaire québécois. L'évaluation des dossiers tiendra compte de l'originalité et du succès de ses démarches pédagogiques, de son engagement auprès des communautés étudiante et enseignante et auprès de la direction de l'établissement, ainsi que de la reconnaissance qui lui est témoignée pour une contribution exceptionnelle dans le domaine de l'enseignement collégial ou universitaire.

2.6.1 Critères d'évaluation

Plus particulièrement, les membres du jury seront amenés à prendre leur décision en fonction des critères suivants :

- la qualité de son engagement ainsi que de l'encadrement et du soutien pédagogique offerts aux étudiantes et étudiants;
- l'innovation et la créativité dans le choix et la mise en application des méthodes d'enseignement;
- une implication remarquable et un travail de leader auprès de la communauté enseignante;
- la reconnaissance du milieu.

2.6.2 Mandat et composition des comités de sélection

Le mandat des comités de sélection consiste à évaluer les dossiers et à recommander au ministre les candidatures retenues en tenant compte des critères et des règlements du concours. Cette évaluation est sans appel.

Le comité de sélection du prix Paul-Gérin-Lajoie est composé d'experts recommandés par la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec, alors que celui du prix Guy-Rocher l'est d'experts proposés par le Bureau de coopération interuniversitaire.

2.6.3 Étapes de la sélection

Le secrétariat du concours vérifie si les candidatures sont recevables. Le concours ne se tient, pour un prix donné (Paul-Gérin-Lajoie ou Guy-Rocher), que si au moins six candidatures admissibles ont été reçues dans cette catégorie.

Le secrétariat achemine les dossiers de candidature aux membres des comités de sélection.

Au cours de la première phase de l'évaluation, les membres de chaque comité de sélection prennent connaissance de la documentation transmise.

Le processus de sélection est alors déclenché. Il comporte les trois phases suivantes :

1. analyse individuelle de chaque dossier par chaque membre du comité de sélection;
2. mise en commun des évaluations et formulation de recommandations au ministre;
3. attribution des récompenses par le ministre qui peut, au besoin, requérir des renseignements complémentaires.

2.7 Annonce des résultats

Au terme du processus, habituellement au mois d'avril, les lauréates et les lauréats sont informés qu'il leur sera décerné le prix Paul-Gérin-Lajoie ou le prix Guy-Rocher et sont ainsi invités à participer à la cérémonie de remise des prix. Les autres personnes inscrites au concours sont informées que leur candidature n'a pas été retenue.

2.8 Nature des récompenses attribuées

Les récompenses sont remises dans le contexte d'une cérémonie qui a traditionnellement lieu au mois de mai.

Les personnes à qui l'on décernera le prix Paul-Gérin-Lajoie et le prix Guy-Rocher recevront tous deux :

- un exemplaire d'une œuvre d'art témoignant de l'obtention de la distinction;
- une récompense en argent de 10 000 \$.

3 Annexe 1 – Fiches synthèses d'évaluation

3.1 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Volumes »

Ouvrage édité qui explicite de façon approfondie une partie d'un cours, le contenu d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études.

Les essais, les études et les ouvrages de référence peuvent aussi être inscrits dans cette catégorie. Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes de l'ouvrage et sont pris en compte lors de son évaluation.

Les volumes sont évalués en fonction de leurs qualités didactiques et de leur contribution à la qualité de l'enseignement. L'évaluation est fondée sur les critères présentés ci-dessous.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs dans l'introduction ou au début de chaque chapitre;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés);

- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant (instauration d'un climat chaleureux d'échange de vues et utilisation du dialogue pour communiquer avec l'étudiante ou l'étudiant, etc.);
- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication précise du mode de consultation du volume, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION

Présentation matérielle

- lisibilité du texte (choix judicieux des caractères et espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- qualité de la mise en pages (présentation visuelle soignée et originale, disposition bien aérée, équilibre entre le texte et les illustrations, etc.);
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.2 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Volumes – ouvrages traduits ou adaptés »

Ouvrage édité traduit ou adapté à la réalité québécoise qui explicite de façon approfondie une partie d'un cours, le contenu d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études.

Les essais, les études et les ouvrages de référence traduits ou adaptés peuvent aussi être inscrits dans cette catégorie. Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes de l'ouvrage et sont pris en compte lors de son évaluation.

Dans l'évaluation des volumes traduits ou adaptés, l'accent est mis sur l'apport de la version québécoise aux qualités didactiques de l'ouvrage et sur l'ampleur de l'adaptation aux réalités de l'enseignement collégial ou universitaire québécois. L'évaluation est fondée sur les critères présentés ci-dessous.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Pertinence et apport de la version québécoise quant aux compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs dans l'introduction ou au début de chaque chapitre;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Pertinence et apport de la version québécoise à la démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Pertinence et apport de la version québécoise aux stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);

- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés);
- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant (instauration d'un climat chaleureux d'échange de vues et utilisation du dialogue pour communiquer avec l'étudiante ou l'étudiant, etc.);
- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Pertinence et apport de la version québécoise à la qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Pertinence et apport de la version québécoise à l'organisation et à la structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication précise du mode de consultation du volume, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION

Pertinence et apport de la version québécoise à la présentation matérielle

- lisibilité du texte (choix judicieux des caractères et espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- qualité de la mise en pages (présentation visuelle soignée et originale, disposition bien aérée, équilibre entre le texte et les illustrations, etc.);
- qualité de l'impression;
- adaptation, pertinence et qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.3 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Matériel complémentaire d'un cours »

Document conçu pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe, en complétant, illustrant ou explicitant une partie d'un cours ou d'un ensemble de cours.

Il peut s'agir de notes de cours traditionnelles ou d'autres types de documents comme des sites Web, des simulations, des guides de stage, etc. Les documents peuvent être d'envergure modeste.

L'évaluation tient compte du rapport du matériel avec des activités réalisées en classe et est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- conformité avec les grandes orientations du Ministère, s'il y a lieu.

Démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant;

- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation des notes de cours ou du matériel didactique complémentaire, présentation appropriée, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION (DOCUMENT IMPRIMÉ OU MULTIMÉDIA)

Pour tous les documents

- richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- exploitation adéquate des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés	Pour les documents multimédias
<ul style="list-style-type: none">• lisibilité du texte;	<ul style="list-style-type: none">• qualité de la présentation visuelle;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la mise en pages;	<ul style="list-style-type: none">• qualité du son;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de l'impression;	<ul style="list-style-type: none">• qualité de la bande vidéo;
<ul style="list-style-type: none">• qualité des illustrations et des graphiques;	<ul style="list-style-type: none">• qualité des graphiques et des tableaux;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la présentation de la page couverture;	<ul style="list-style-type: none">• qualité de l'animation;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).	<ul style="list-style-type: none">• convivialité;
	<ul style="list-style-type: none">• qualité de la page-écran;
	<ul style="list-style-type: none">• interopérabilité et adaptabilité aux différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.4 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Ouvrages multimédias »

Document qui combine des données multiples (texte, son, images fixes ou animées, vidéo, etc.) et qui fait appel aux technologies de l'information et de la communication afin de présenter la matière d'un cours, par exemple un didacticiel, un simulateur, un exerciceur ou tout autre ouvrage de même nature pouvant être contenu sur différents supports (cédéroms, sites Web ou autres).

Dans l'évaluation de ces ouvrages, l'accent est mis sur l'ampleur du produit, les interrelations entre les différents médias utilisés et l'interaction entre le système et l'étudiante ou l'étudiant. L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- étendue du champ couvert par les objectifs.

Démarche d'apprentissage

- pertinence, diversité et originalité des activités d'apprentissage proposées;
- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant;
- choix diversifié dans la façon d'interroger le système (bons outils de recherche);
- possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée).

Stratégies pédagogiques

- pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;

- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- variété dans les stratégies de présentation.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité de l'exposé et pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteur ou l'auteure;
- cohérence, clarté et précision de l'exposé;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées; fiabilité des sources d'information citées; pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée (utilisation appropriée des symboles visuels, présentation ou introduction pour chaque chapitre ou chaque partie, système iconique ou textuel, etc.);
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- navigation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document multimédia, présentation appropriée, table des matières exhaustive, etc.).

UTILISATION DES MÉDIAS

- exploitation appropriée des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.);
- interopérabilité avec les plateformes usuelles;
- adaptabilité aux différents médias (ordinateurs fixes ou mobiles);
- potentiel de généralisation ou d'adaptation à d'autres disciplines ou établissements.

Efficacité de la programmation

- cohérence de l'interface utilisateur;
- fonctionnement des hyperliens;
- clarté de la page-écran;
- facilité de navigation.

Présentation matérielle

- qualité des graphiques et des tableaux;

- qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- pertinence des choix des polices et des couleurs.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.5 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Cours de la formation à distance »

Système d'apprentissage complet destiné aux situations où l'enseignant et l'étudiant occupent des espaces différents et communiquent à distance, en temps réel ou différé, par des moyens interactifs.

Lors de l'évaluation, chacune des composantes du cours est appréciée : matériel imprimé, multimédia ou numérique. Une attention prioritaire est accordée au soutien à l'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts tant par les systèmes automatisés que par les enseignantes et les enseignants. L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉ DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Stratégies pédagogiques et démarches d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée);
- pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées;
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- variété dans les stratégies de présentation;
- incorporation efficace de modèles de communication;
- présence d'un guide.

Stratégies d'encadrement

- nombre et efficacité des mesures d'encadrement des apprenantes et des apprenants;
- possibilités d'interaction entre les pairs;
- facilité de communication avec une personne-ressource;
- présence d'éléments de motivation;
- possibilité pour l'apprenante ou l'apprenant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- interactivité efficace.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- division appropriée de la matière étudiée;
- énoncé clair des principes théoriques et éthiques sur lesquels s'appuie l'auteure ou l'auteur;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, clarté des consignes et des messages, pertinence des guides, balises, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION (DOCUMENT IMPRIMÉ OU MULTIMÉDIA)

Pour tous les documents

- richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- exploitation adéquate des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés	Pour les documents multimédias
<ul style="list-style-type: none">• lisibilité du texte;	<ul style="list-style-type: none">• qualité de la présentation visuelle;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la mise en pages;	<ul style="list-style-type: none">• facilité de navigation;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de l'impression;	<ul style="list-style-type: none">• fonctionnement des hyperliens;
<ul style="list-style-type: none">• qualité des illustrations et des graphiques;	<ul style="list-style-type: none">• qualité des graphiques et des tableaux;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la présentation de la page couverture;	<ul style="list-style-type: none">• qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
<ul style="list-style-type: none">• qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).	<ul style="list-style-type: none">• lisibilité de la page-écran;
	<ul style="list-style-type: none">• efficacité de la programmation;
	<ul style="list-style-type: none">• interopérabilité et adaptabilité aux différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.6 Fiche synthèse d'évaluation du matériel didactique de la catégorie « Rapports de recherche pédagogique »

Document original ayant été publié et résultant d'un travail systématique effectué selon une méthode scientifique, par exemple expérimentale, quasi expérimentale, empirique, évaluative ou qualitative, ou sous la forme d'une recherche-action, visant spécifiquement à faire progresser l'enseignement ou l'apprentissage à l'enseignement supérieur.

Chacune des composantes du rapport est appréciée en accordant une attention prioritaire à la rigueur de la démonstration scientifique et aux retombées possibles pour l'enseignement ou pour l'apprentissage à l'enseignement supérieur. La qualité de la présentation (imprimée ou multimédia) est également prise en compte. L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

RIGUEUR DE LA DÉMONSTRATION SCIENTIFIQUE

Problématique et cadre théorique

- originalité, précision et pertinence de la problématique;
- exhaustivité et caractère actuel de la revue de la documentation;
- clarté, rigueur et pertinence du cadre théorique adopté;
- précision des concepts employés;
- précision des objectifs et des hypothèses (lorsque pertinent) de la recherche.

Description de la méthodologie

- précision et exhaustivité de la présentation de la méthode de recherche;
- pertinence de la méthode au regard du problème étudié;
- justification du choix et validation des instruments de mesure;
- précision du schéma expérimental, s'il y a lieu.

Exposé des résultats et interprétation

- exhaustivité et précision de l'exposé des résultats;
- rigueur dans l'interprétation des données;
- ampleur de l'analyse des résultats et originalité dans la présentation de l'analyse.

RICHESSE DES RETOMBÉES POUR L'ENSEIGNEMENT OU L'APPRENTISSAGE

Pertinence sur les plans théorique et pratique

- importance du sujet traité pour l'enseignement ou l'apprentissage;
- contribution de la recherche à l'avancement des connaissances théoriques ou méthodologiques;
- ampleur des actions de diffusion des résultats dans les réseaux d'enseignement.

QUALITÉ DE L'ÉDITION (DOCUMENT IMPRIMÉ OU MULTIMÉDIA)

Pour tous les documents

- Qualité de l'exposé
 - exhaustivité, cohérence, clarté de l'exposé;
 - rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
 - fiabilité des sources d'information citées;
 - division appropriée de la matière étudiée;
 - synthèse simple et claire de la matière étudiée.
- Organisation et structure du contenu
 - cohérence, uniformité et logique dans la présentation de l'objet étudié;
 - originalité de la présentation.

Pour les documents imprimés

- lisibilité du texte;
- qualité de la mise en pages;
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents multimédias

- qualité de la présentation visuelle;
- facilité de navigation;
- fonctionnement des hyperliens;
- qualité des graphiques et des tableaux;
- qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- qualité de la page-écran;
- qualité de la programmation;
- accessibilité à partir de différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des stéréotypes liés aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

Tout ouvrage lourdement déficient au regard de ce critère est éliminé.

3.7 Fiche synthèse d'évaluation des candidatures aux prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher pour l'excellence en enseignement

Les dossiers de candidature sont évalués en considérant l'apport pédagogique de la candidate ou du candidat, l'originalité de sa démarche, les résultats obtenus, son engagement auprès de la communauté étudiante, du personnel enseignant et de la direction de l'établissement, ainsi que la reconnaissance qui lui est témoignée pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de l'enseignement collégial ou universitaire.

ENGAGEMENT, ENCADREMENT ET SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

- grande disponibilité;
- organisation d'activités innovatrices;
- participation significative à l'amélioration de l'expérience scolaire et de la vie étudiante;
- sensibilisation des étudiantes et des étudiants à une problématique importante pour leur développement personnel et pertinente pour la société québécoise (par exemple, la lutte contre les changements climatiques, l'importance de l'égalité entre les sexes, etc.);
- démarche pédagogique orientée vers le suivi, l'évaluation et la relation de confiance des personnes en situation d'apprentissage;
- contribution à la diversité de la population étudiante, par exemple par le déploiement d'efforts pour rendre les études plus accessibles aux personnes en situation de handicap, aux personnes issues de communautés culturelles ou de milieux socio-économiques divers, à celles qui étudient à distance ou qui effectuent un retour aux études après un passage sur le marché du travail;
- contribution de l'enseignante ou de l'enseignant à la persévérance scolaire.

CRÉATIVITÉ ET INNOVATION DANS LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- participation à la création ou à la mise à jour de nouveaux cours ou de nouveaux programmes d'études;
- intégration des technologies de l'information dans les classes;
- création de projets participatifs permettant aux étudiantes et aux étudiants de mettre en application leurs savoirs de manière concrète et significative pour leur développement personnel;
- intégration d'étudiantes et d'étudiants du collégial ou du premier cycle universitaire dans des équipes de recherche afin de les inciter à poursuivre leurs études;
- conception de projets pédagogiques occasionnant un impact significatif à l'extérieur des murs de l'établissement, accroissant d'autant le rayonnement de celui-ci dans la communauté;
- conception d'activités éducatives ou de plans de cours en s'inspirant de la recherche scientifique de pointe.

IMPLICATION ET TRAVAIL DE LEADER AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ ENSEIGNANTE

- contribution significative au développement de la pédagogie collégiale et universitaire au Québec par l'entremise des activités professionnelles, sociales ou artistiques;
- reconnaissance particulière au sein de la communauté enseignante élargie;
- implication dans des associations ou des groupes ayant fait avancer l'état des études supérieures au Québec;
- travail de leader ou implication dans le mentorat et l'accompagnement afin de former de nouvelles générations de pédagogues.

RECONNAISSANCE DU MILIEU

- reconnaissance par :
 - les pairs;
 - la communauté étudiante;
 - la direction de l'établissement d'enseignement;
- contribution remarquable reconnue au-delà des murs de l'établissement d'enseignement;
- réalisation de recherches, de communications, de présentations ou de publications liées à la pédagogie et à l'enseignement pendant une part importante de la carrière.

**Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche**

Québec 